

# Carte Visa\* Récompenses de la Banque Scotia<sup>MD</sup> Trousse de bienvenue

Découvrez votre  
programme flexible  
d'avantages voyages  
et de récompenses.



Vous êtes plus riche  
que vous le croyez.<sup>MD</sup>

 **Banque Scotia**<sup>MD</sup>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANTAGES ET RÉCOMPENSES VOYAGES ....</b>	<b>3</b>
• Merci d'avoir choisi la carte Visa* Récompenses de la Banque Scotia <sup>MD</sup> .....	3
• Le programme <i>Points-bonis Scotia</i> .....	4
• Vous aimez voyager? .....	5
• Le programme <i>Points-bonis Scotia</i> – en tous points exceptionnel .....	8
• Protection Carte de crédit Scotia (facultative) .....	10-11
• L'Entente sur la confidentialité de la Banque Scotia .....	12
• Programme <i>Points-bonis Scotia</i> <sup>MD</sup> – Conditions .....	13-26

# Avantages et récompenses voyages



Merci d'avoir choisi la carte Visa\* Récompenses de la Banque Scotia<sup>MD</sup>.

Cette trousse de bienvenue est le laissez-passer qui vous donne accès à tous les avantages exceptionnels dont vous profitez maintenant en tant que titulaire de carte, y compris le programme *Points-bonis Scotia<sup>MD</sup>*. Vous obtiendrez 1 point pour chaque tranche de 2 \$ d'achats effectués avec votre carte.

Les services et les récompenses voyages flexibles, l'agence de voyages offrant des services complets et le site de réservation de voyages en ligne<sup>2</sup> vous aideront à aller là où vous voulez.

Tirez le maximum de votre carte :

- Activez votre carte en ligne en appelant au 1-877-848-0808 ou en allant à [banquescotia.com/activationcartecredit](http://banquescotia.com/activationcartecredit).
- Inscrivez-vous sur le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour obtenir des récompenses en ligne et accéder au site de réservation de voyages en ligne pour tous vos besoins en matière de voyages. Inscrivez-vous aussi au bulletin électronique *Points-bonis Scotia* à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour recevoir des annonces et des offres exclusives.
- Ajoutez des titulaires de carte à votre compte de carte de crédit<sup>3</sup>. Consultez [banquescotia.com](http://banquescotia.com) pour les détails ou accédez à *Scotia en direct<sup>MD</sup>* pour demander une carte supplémentaire (aucuns frais annuels pour les cartes additionnelles).
- Glissez dans votre portefeuille la carte d'assistance voyage afin de l'avoir à portée de main.

Si vous avez des questions sur votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia, veuillez nous appeler au numéro sans frais 1-888-861-5770. Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 7 h à 21 h et le samedi de 8 h à 17 h (HE).

## Le programme *Points-bonis Scotia*

### Récompensez-vous

En tant que titulaire de la carte Visa Récompenses de la Banque Scotia, vous participez automatiquement au programme *Points-bonis Scotia*, qui vous donne accès à un éventail incroyable de récompenses. Ces récompenses comprennent des options de voyages souples, des articles de marque, des cartescadeaux et des cartes Visa prépayées. Et il est facile d'échanger des points. Il vous suffit d'aller sur le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) ou d'appeler le Centre *Points-bonis Scotia* au 1-800-665-2582 pour obtenir rapidement votre récompense.

### Gagnez des points plus rapidement chaque jour.

Il est facile d'accumuler des *Points-bonis Scotia*<sup>1</sup>. Vous obtiendrez 1 point pour chaque tranche de 2 \$ d'achat.

- **Utilisez votre carte le plus souvent possible :** Dans les stations-service, les épiceries, les cinémas, les boutiques et les restaurants, ou pour l'achat de billets d'avion, de train, de spectacles ou de manifestations sportives.
- **Mettez en place le paiement périodique de vos factures :** La plupart des entreprises acceptent maintenant les paiements par prélèvement automatique pour les services suivants : téléphone, abonnement à des journaux et revues, câblodistribution et Internet, frais d'adhésion, etc.

Rien de plus facile que d'accumuler des *Points-bonis Scotia* grâce aux nombreuses occasions que vous avez de vous servir de votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia.

### Récompenses voyages



## **Vous aimez voyager?**

Votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia vous permet d'accéder à un site de réservation de voyages en ligne<sup>2</sup> et à un numéro sans frais pour communiquer avec une agence de voyages offrant des services complets. Le Service de voyages *Points-bonis Scotia*<sup>2</sup> vous emmènera là où vous voulez aller.

Que vous cherchiez un vol, un hôtel, un véhicule de location, une croisière ou un forfait, le Service de voyages *Points-bonis Scotia* vous aidera à bien planifier vos voyages pour qu'ils soient toujours mémorables.

**Il n'y a pas de limite quant au nombre de points que vous pouvez échanger pour voyager gratuitement.** Cependant, si vous ne disposez pas de suffisamment de points pour voyager, vous pouvez payer la différence avec votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia. Avec seulement 5 000 *Points-bonis Scotia*, vous pouvez déjà épargner 50 \$ sur le voyage de votre choix.

## **Échange de points contre des récompenses voyages**

De la flexibilité pour vous aider à voyager.

Grâce à votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia, le monde entier est à votre portée puisque différents moyens s'offrent à vous pour obtenir les récompenses voyages que vous désirez. Peu importe ce que vous réservez – vol, croisière, forfait vacances, etc. – vous pouvez payer de trois façons.

- 1. Avec vos points :** Si vous avez suffisamment de points, vous pouvez les utiliser pour payer votre voyage en entier, taxes et frais compris.
- 2. Avec votre carte :** Vous pouvez toujours payer l'ensemble de votre voyage avec votre carte. Chaque dollar d'achat vous procurera des points.
- 3. Avec vos points et votre carte :** Il vous manque des points? Vous préférez en garder? Vous pouvez payer une partie de votre voyage avec des points et le reste avec votre carte.

## **Faites vos réservations et échangez des points ensuite.**

Si vous trouvez une aubaine ou préférez faire vos réservations vous-même par l'entremise d'un site Web, d'un agent, d'une compagnie aérienne ou d'une autre source, vous pouvez choisir l'option d'utilisation des points après l'achat d'un voyage. Il suffit de payer votre voyage avec votre carte puis de nous appeler ou d'aller à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) afin d'échanger des points pour régler votre achat.

## Vos avantages *Points-bonis Scotia* et avantages voyages<sup>4</sup>

### Rabais, offres et commodités particulières

- Votre nouvelle carte vous donne droit à des rabais exceptionnels, des commodités particulières et des priviléges.

### Rabais dans des hôtels à l'échelle mondiale

- Accédez à des rabais sur des milliers d'hôtels dans le monde, en plus de commodités particulières (si disponibles).

### Rabais sur la location de voitures

- Bénéficiez de réductions auprès des principales agences de location de voitures à l'échelle mondiale.

### Tarifs réduits sur les forfaits vacances

- Profitez de tarifs réduits et de commodités particulières dans des centres de villégiature partout au monde.

### Surclassages et extras lors d'une croisière

- Tirez le maximum de vos croisières grâce à des offres et des avantages spéciaux – crédits à bord du navire, surclassages, excursions à terre, repas de spécialité, réductions sur les acomptes et rabais.

Pour de l'information détaillée sur les avantages voyages, allez à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com).

Pour réserver un voyage ou en savoir plus sur le Service de voyages *Points-bonis Scotia*, allez à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) ouappelez au numéro sans frais 1-800-665-2582. Vous avez accès à notre agence de voyages offrant des services complets.

### Articles et cartes-cadeaux



Vous pouvez également choisir vos récompenses parmi une vaste gamme d'articles de qualité comprenant notamment de l'équipement électronique, des articles ménagers et récréatifs, des jouets et bien d'autres choses. Vous pouvez aussi échanger vos points contre des cartes-cadeaux et des cartes Visa prépayées.

Visitez le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour y trouver plus de récompenses.

## Utilisez vos points pour obtenir un crédit

Vous pouvez échanger vos *Points-bonis Scotia* en ligne contre un montant qui sera porté au crédit de votre compte de carte de crédit de la Banque Scotia.

### Échanger ses points... c'est facile

Vous pouvez échanger vos *Points-bonis Scotia* en utilisant votre ordinateur! En vous rendant à l'adresse [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com), vous pouvez accéder à votre compte *Points-bonis Scotia* pour réserver votre voyage en ligne, examiner les plus récentes récompenses ou voir nos offres spéciales, fréquemment mises à jour.

En plus de permettre la commande en ligne de vos récompenses, notre site Web offre de nombreuses caractéristiques commodes, notamment :

- la possibilité de recevoir des bulletins électroniques vous annonçant des offres spéciales et bien plus;
- l'affichage de votre solde de *Points-bonis Scotia*;
- l'historique des récompenses que vous avez commandées;
- un lien direct vers notre service de messagerie pour un suivi de la livraison de votre commande.

### Pour commander facilement des récompenses

- Visitez le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) à toute heure du jour ou de la nuit afin de réserver des voyages ou commander des articles, des cartes-cadeaux ou des cartes Visa prépayées; ou
- Appelez au 1-800-665-2582 du lundi au dimanche, entre 8 h et 20 h (HE), pour effectuer des réservations de voyages ou parler à un représentant de *Points-bonis Scotia*; ou
- Composez le 1-800-665-2582 à toute heure du jour ou de la nuit pour accéder à notre système téléphonique interactif et commander des articles et des cartes-cadeaux.

## Le programme *Points-bonis Scotia* – en tous points exceptionnel

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le programme *Points-bonis Scotia*, consultez la section Conditions de l'encart joint à cette trousse ou notre site Web à l'adresse [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com).

### Économisez sur la location de véhicules

En tant que titulaire d'une carte Visa Récompenses de la Banque Scotia, vous pouvez obtenir une réduction allant jusqu'à 25 % du tarif de base dans les agences de location AVIS participantes et dans les agences de location Budget participantes au Canada et aux É.-U. lorsque vous payez avec votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia.

Chez AVIS, les réservations peuvent être faites en ligne dans le site [avis.com/recompensesbanquescotia](http://avis.com/recompensesbanquescotia) ou par téléphone au 1-800-321-3652. Veuillez utiliser le code **C030302**, valide dans le monde entier, pour bénéficier d'une réduction dans une agence AVIS. Chez Budget, les réservations peuvent être faites en ligne dans le site [budget.com/recompensesbanquescotia](http://budget.com/recompensesbanquescotia) ou par téléphone au 1-800-268-8970. Veuillez utiliser le code de réduction Budget **A363311**.

### Cartes perdues ou volées et fonds de dépannage

En cas de perte ou de vol de votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia, avisez immédiatement le Centre d'assistance Visa (CAV) en composant le numéro sans frais 1-800-847-2911 si vous êtes au Canada ou dans la zone continentale des États-Unis. Sinon,appelez à frais virés au 410-581-9994. Votre compte sera bloqué immédiatement et le CAV vous offrira les services suivants :

- Une carte de remplacement temporaire vous sera expédiée dans les 24 heures au Canada et aux États-Unis, et le prochain jour ouvrable dans les autres pays.
- Des fonds de dépannage jusqu'à concurrence de 5 000 \$ (sous réserve de votre limite de crédit disponible) vous seront avancés par le CAV par l'intermédiaire du réseau mondial Visa ou des bureaux de Western Union, ou encore par mandat télégraphique.

Une copie du rapport de vol ou de perte de votre carte de crédit vous sera envoyée pour vos dossiers.

### Politique responsabilité zéro de Visa

Lorsque vous utilisez votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia pour vos achats – que ce soit sur

Internet ou dans un magasin – vous êtes protégé contre son usage non autorisé. La politique Responsabilité zéro de Visa dégage les consommateurs de toute responsabilité en cas de fraude!

Certaines restrictions et exclusions s'appliquent. Visitez le site **visa.ca** pour avoir une description complète de cette politique ou consultez la section de votre contrat relatif au crédit renouvelable qui renvoie à l'utilisation non autorisée de votre carte de crédit pour plus de détails.

### **Avances de fonds immédiates (à l'échelle mondiale)**

Votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia vous permet d'obtenir une avance de fonds immédiate jusqu'à concurrence de votre limite de crédit disponible, dans les 465 000 bureaux des institutions financières du monde entier qui affichent le logo Visa.

### **Cliquez,appelez ou venez en personne**

Votre temps est précieux et nous le savons. Vous pouvez accéder à votre compte Visa Récompenses de la Banque Scotia à la plupart des guichets automatiques Scotia, et par l'intermédiaire des Services financiers *Scotia en direct*<sup>MD</sup> et des services bancaires par téléphone *TéléScotia*<sup>MD</sup>, pour :

- obtenir le solde de votre compte;
- acquitter votre compte Visa Récompenses de la Banque Scotia;
- virer des fonds entre vos comptes de crédit et de dépôt;
- payer des factures ou faire des versements postdatés à plus de 6 000 sociétés.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, composez le 1-800-575-2424 ou visitez le site [banquescotia.com](http://banquescotia.com).

### **Guichets automatiques**

Votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia peut vous servir à retirer jusqu'à 1 000 \$ par jour à plus d'un million de guichets automatiques bancaires (GAB) désignés, dans le monde entier. Vous pouvez obtenir une avance de fonds à tout GAB affichant un ou plus d'un symbole suivant : les symboles Interac\*\* au Canada et les symboles Visa ou PLUS\* à l'étranger.

### **Services bancaires mobiles et en ligne**

Avec *Scotia en direct*<sup>MD</sup> et les services mobiles, c'est facile d'accéder à votre compte de carte de crédit, n'importe où, n'importe quand. Vous pouvez payer vos

factures, vérifier votre solde et voir vos récompenses pendant vos déplacements. Choisissez l'option sans papier et inscrivez-vous aux InfoAlertes Scotia<sup>MD5</sup> pour surveiller vos comptes encore plus facilement en ligne.

## Services bancaires par téléphone *TéléScotia* (1-800-575-1212)

Que vous soyez à la maison, au bureau ou à l'autre bout du pays, le service *TéléScotia* vous permet d'effectuer vos opérations bancaires par téléphone 24 heures par jour. Vous pouvez notamment payer des factures, faire des virements de fonds et postdater des paiements de factures et des transferts entre comptes jusqu'à un an à l'avance.

## Visa payWave\* - La façon plus rapide de payer

Visa payWave est un mode de paiement pratique, inclus sans frais additionnels sur les cartes Visa Récompenses de la Banque Scotia, qui permet de payer rapidement vos petits achats courants. Passez simplement votre carte et partez. Plus besoin de glisser la carte, de signer ou d'entrer un NIP pour la plupart des achats chez des commerçants participants<sup>†</sup>.

## Visa Checkout

Faites des achats en ligne chez les détaillants participants sans entrer vos renseignements de paiement et de livraison chaque fois. Vous n'avez qu'à entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Allez à [www.banquescotia.com/visacheckout](http://www.banquescotia.com/visacheckout) pour en savoir plus et inscrire votre carte Visa Récompenses de la Banque Scotia.

## Protection Carte de crédit Scotia (facultative)

Une protection financière contre les imprévus de la vie.

Au moyen d'une demande facile, vous pouvez obtenir une protection financière contre divers événements de la vie : invalidité, perte d'emploi, grève ou lockout, maladie grave et décès. Si vous n'êtes pas en mesure de travailler<sup>6</sup>, une prestation mensuelle correspondant à 20%<sup>6</sup> du solde impayé de votre compte de carte de crédit peut être crédité à votre compte de carte de crédit pour vous aider à rembourser votre solde plus vite. Si vous recevez le diagnostic d'une maladie grave assurée ou si vous décédez, le solde de votre compte de carte de crédit peut être payé en entier, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Cette protection complète est offerte à un taux de seulement 1,09 \$ par mois pour chaque tranche de 100 \$ du solde quotidien de votre compte de carte de crédit. (Les taxes applicables sont en sus.) Ce coût très abordable comprend les protections d'assurance pour un coemprunteur sans frais additionnels. Pour plus

de commodité et pour que votre protection demeure toujours en vigueur, la prime est prélevée de votre compte de carte de crédit.

Le processus d'approbation est rapide. Si vous êtes résident du Canada et êtes âgé d'au moins 18 ans et de moins de 70<sup>7</sup> ans,appelez au 1-855-753-4272 entre 8 h et 20 h (HE) du lundi au vendredi. Un représentant du service à la clientèle se fera un plaisir de vous aider.

<sup>MD</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

\* Visa Int. / utilisée sous licence.

\*\* La Banque de Nouvelle-Écosse est un usager autorisé de cette marque.

† Les commerçants fixent leurs propres limites pour la valeur maximum d'une opération Visa payWave qui n'exige pas de signature ou de NIP.

<sup>1</sup> Les Chèques de Carte de crédit Scotia tirés sur votre compte Visa Récompenses de la Banque Scotia ainsi que les avances de fonds obtenues sur ce compte ne rapportent pas de points-bonis. Les frais annuels ou autres frais liés à la carte, les frais d'intérêts, les paiements et les redressements de débit n'en rapportent pas non plus. Le retour de toute marchandise payée avec votre carte donne lieu à un rajustement des points.

<sup>2</sup> Le site de réservation du Service de voyages Points-bonis Scotia est offert par un agent de voyages indépendant dûment enregistré. Allez à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour les détails.

<sup>3</sup> Vous êtes responsable de tous les frais imputés à votre compte au moyen de toute carte supplémentaire émise pour le compte. Si vous demandez à la Banque Scotia d'émettre une carte supplémentaire, la Banque Scotia émettra également des cartes de renouvellement et de remplacement pour ladite carte supplémentaire, sauf si la carte fait l'objet d'une annulation à votre demande ou à la suite d'une décision de la Banque Scotia. La signature du titulaire de la carte supplémentaire sur ladite carte émise à son nom, de même que l'utilisation ou la conservation de celle-ci, prouvent que vous avez reçu les contrats afférents au compte et que vous avez accepté les conditions qui y sont stipulées.

<sup>4</sup> Les avantages voyages sont offerts par un fournisseur indépendant (actuellement Hogg Robinson Canada Inc. [HRG], sous réserve de changements). La garantie du meilleur prix sur les billets d'avion est offerte par HRG et disponible uniquement dans les 24 heures suivant la réservation. Toutes les offres sont proposées sous réserve des disponibilités. Les offres sont assujetties aux exigences et aux conditions habituelles des commerçants en matière de réservations. Les offres ne peuvent être combinées à d'autres offres, promotions, rabais ou programmes et ne sont pas monnayables. Les conditions détaillées sont disponibles à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com). La Banque de Nouvelle-Écosse n'est pas responsable de la garantie du meilleur prix.

<sup>5</sup> Il n'y a pas de frais pour l'utilisation du service InfoAlertes Scotia. Les frais standards de messagerie et de transmission de données pourraient vous être facturés par votre fournisseur de services sans fil.

<sup>6</sup> 20 % du solde impayé de votre compte de carte de crédit pour une période maximale de 5 mois, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par mois et de 50 000 \$ au total si vous êtes dans l'impossibilité de travailler en raison d'une perte d'emploi involontaire, d'une grève, d'un lock-out ou d'une invalidité.

<sup>7</sup> Les protections d'assurance en cas de maladie grave, d'invalidité, de perte d'emploi et de grève/lockout prennent fin à l'âge de 70 ans. La protection d'assurance vie prend fin à l'âge de 80 ans.

La Protection Carte de crédit Scotia est une police collective établie par Chubb du Canada Compagnie d'Assurance. Toutes les protections d'assurance sont assujetties aux conditions énoncées dans le certificat d'assurance que vous recevrez au moment de la souscription.

# L'Entente sur la confidentialité de la Banque Scotia

Depuis 1832, les activités et la réputation de la Banque Scotia reposent sur le lien de confiance établi avec ses clients, ses employés et ses autres parties prenantes. La protection des renseignements qui sont sous sa garde est essentielle à l'établissement de relations basées sur la confiance.

Dans le cadre de son engagement visant à favoriser et à maintenir ce lien de confiance, la Banque Scotia a mis sur pied un programme rigoureux ayant pour but de protéger les renseignements personnels qui lui sont confiés.

Ainsi, son engagement se fonde sur :

- **La responsabilité** : Nous avons établi un cadre de protection de la vie privée qui énonce la structure et la responsabilité du traitement des renseignements personnels à l'échelle de la Banque. Ce cadre est supervisé par le Bureau de protection de la confidentialité, dirigé par le chef de la confidentialité, dont la responsabilité consiste notamment à élaborer et à tenir à jour le Programme de confidentialité de la Banque Scotia.
- **La sécurité** : Nous avons mis en œuvre des mesures visant à protéger les renseignements personnels qui nous sont confiés.
- **Le respect** : Nous recueillons, utilisons et communiquons les renseignements d'une manière juste, éthique et non discriminatoire.
- **L'utilité** : Nous utilisons les renseignements pour créer de la valeur, améliorer l'expérience bancaire, et gérer nos activités.
- **L'adaptabilité** : Nous vérifions les lois, les normes et les pratiques du secteur en matière de confidentialité et de protection des données de façon à offrir nos produits et nos services d'une manière qui respecte la confidentialité.
- **La transparence** : Nous expliquons d'une façon claire et facilement accessible la manière dont nous traitons les renseignements personnels.

L'Entente sur la confidentialité explique comment la Banque Scotia utilise les renseignements personnels, indique le type de renseignements recueillis, à quel moment et pour quelles raisons elle les recueille et les utilise, ainsi que les circonstances dans lesquelles elle les communique. Pour lire le document complet, allez en succursale ou sur notre site Web à l'adresse <https://www.scotiabank.com/ca/fr/qui-nous-sommes/contactez-nous/la-confidentialite-de-vos-reseignements-personnels.html>.

# Conditions

**Programme *Points-bonis Scotia* – Conditions applicables aux cartes Visa\* de la Banque Scotia<sup>MD</sup>**  
Voici les conditions du programme Points-bonis Scotia<sup>MD</sup> (le « programme ») qui s'appliquent aux cartes suivantes : Visa\* *Or Scotia Passeport<sup>MD</sup>*, Visa\* *Or Scotia Passeport<sup>MD</sup> pour entreprise* et Visa\* Récompenses de la Banque Scotia<sup>MD</sup> (chacune une « carte de programme » ou une « carte »). Ces cartes sont émises par La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »).

**Autres définitions :**

**Titulaire de la carte ou Titulaire d'une carte du programme *Points-bonis Scotia*** : Une personne qui détient une carte de programme.

**Coemprunteur** : L' emprunteur secondaire d'un compte joint de carte de programme.

**Titulaire principal d'une carte du programme *Points-bonis Scotia* ou Titulaire principal de la carte** : La personne au nom de laquelle un compte de carte de programme est ouvert et dont le nom figure en premier sur ce compte.

**Site du programme** : Le site où vous pouvez accéder au programme (actuellement situé à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com)).

**Titulaire d'une carte supplémentaire** : Un titulaire additionnel sur votre compte de carte de programme, qui n'est pas le titulaire principal d'une carte du programmes *Points-bonis Scotia* ou le coemprunteur. Il est aussi co désigné « utilisateur autorisé ».

**Votre nom** : Le nom du titulaire principal, du coemprunteur ou de l'entreprise.

## **A. Admissibilité au programme et utilisation des renseignements personnels**

Est automatiquement admissible au programme chacune des cartes de programme susmentionnées et chacun des comptes associés à ces cartes de programme (les « comptes de carte de programme » ou les « comptes »), aussi longtemps que les comptes et les cartes sont en règle<sup>1</sup>.

L'admission au programme est gratuite et aucune demande d'inscription additionnelle n'est nécessaire.

À titre de membre du programme *Points-bonis Scotia*, vous recevrez occasionnellement des courriels annonçant des nouveautés et des offres spéciales, en

vous inscrivant à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com), ou par téléphone auprès de notre Centre *Points-bonis Scotia*, ou encore par d'autres méthodes.

À titre de client de la Banque Scotia et de membre du programme *Points-bonis Scotia*, la confidentialité de vos renseignements personnels est assurée, grâce à l'Entente sur la confidentialité de la Banque Scotia.

## **B. Accumulation et échange de Points-bonis Scotia et ajout de délégués**

### **1. Accumulation de points**

Le programme fonctionne selon un système de points appelés «*Points-bonis Scotia*». Les *Points-bonis Scotia* sont aussi appelés « points ».

Vous obtenez **un (1)** point pour chaque tranche de **1,00 \$** d'achats de biens et de services portée à un compte de carte Visa *Or Scotia Passeport* ou à un compte de carte Visa *Or Scotia Passeport pour entreprise*.

Vous obtenez **un (1)** point pour chaque tranche de **2,00 \$** d'achats de biens et de services portée à un compte de carte Visa Récompenses de la Banque Scotia.

**Pour tous les comptes de cartes de programme :**  
Les points sont obtenus uniquement pour les achats portés au compte de carte de programme. Aucun point n'est accordé pour les avances de fonds, les transferts de solde, les Chèques de Carte de crédit Scotia<sup>MD</sup>, les achats retournés, les remboursements ou d'autres crédits semblables, les paiements, les frais de carte, les frais d'intérêt, ou les autres frais. Les avances de fonds incluent les «opérations en quasi espèces», qui sont des opérations monétaires inscrites à votre compte comprenant notamment les télévirements, les devises, les chèques de voyage, les mandats, et les achats de jetons de jeu.

Des *Points-bonis Scotia* seront ajoutés dans le compte de carte de programme peu après qu'une opération de débit pour un achat aura été portée à ce compte et ils seront déduits (ou annulés) du compte de carte de programme si un crédit pour un retour de marchandises (ou un crédit similaire tel qu'un remboursement ou un bon de crédit) est porté à ce compte ou pour tout autre rajustement aux achats précédemment facturés.

Aucun point n'est porté à un compte de carte de programme qui n'est pas en règle<sup>1</sup> ou à un compte de carte de programme qui n'est pas ouvert au moment de l'inscription de l'opération.

Les achats effectués par un titulaire de carte supplémentaire rapportent des points au titulaire principal de la carte du programme *Points-bonis Scotia* dans le compte de carte de programme (et à tout coemprunteur sur ce compte). Les titulaires de cartes

supplémentaires obtiennent le même nombre de points sur les achats que le titulaire principal de la carte du programme *Points-bonis Scotia* (et le coemprunteur), sauf avis contraire de notre part.

**Vérification du solde des points :** Chaque mois, le relevé de compte de la carte de programme indiquera le nombre de points obtenus depuis le relevé précédent (pour la période du relevé précédent), le solde des points reporté du relevé précédent (pour la période du relevé précédent), le nombre de points échangés contre des récompenses ou redressés dans ce relevé (pour la période du relevé précédent) et le nouveau solde de *Points-bonis Scotia* pour le compte de carte de programme. Le titulaire principal (ou coemprunteur) de la carte du programme *Points-bonis Scotia* peut accéder à l'information sur les *Points-bonis Scotia* pour un compte de carte de programme en s'inscrivant au site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) et en y ouvrant une session. Les soldes de points sont mis à jour quotidiennement selon les opérations qui ont été portées au compte de carte de programme à cette date. L'inscription des opérations peut exiger un délai de quelques jours et le solde de points affiché peut ne pas être à jour.

## 2. Échange de points

Les *Points-bonis Scotia* peuvent uniquement être échangés selon les présentes conditions. Il est possible d'échanger les *Points-bonis Scotia* pour l'achat d'un voyage (aussi désigné «réservation d'un voyage»), des articles et des récompenses autres que des voyages, tels que des cartes-cadeaux, des cartes prépayées ou d'autres biens ou services décrits dans les présentes conditions.

Les titulaires de d'une carte du programme *Points-bonis Scotia* qui échangent des points sont responsables des taxes associées à l'échange de points et, le cas échéant, ils doivent déclarer la valeur de cet échange aux autorités fiscales compétentes.

## 3. Échange de points sur des comptes fermés

Si un compte de carte de programme est fermé (y compris si vous annulez une carte de programme), tous les *Points-bonis Scotia* non utilisés peuvent être échangés dans les 60 jours suivant la fermeture du compte, sous réserve que le(s) compte(s) soi(en)t en règle<sup>1</sup>, après quoi les points seront éliminés définitivement.

Si le compte de carte de programme est fermé, vous ne pourrez pas échanger les points pour l'utilisation des points après l'achat d'un voyage.

Si vous avez plusieurs cartes de programme admissibles, vous pouvez transférer des *Points-bonis Scotia* accumulés à un autre compte de carte de crédit de la Banque Scotia qui permet d'obtenir des *Points-bonis Scotia* avant de fermer le compte, sous

réserve que le(s) compte(s) soi(en)t ouvert(s) et en règle<sup>1</sup> et à votre nom.

Si le compte *Points-bonis Scotia* est fermé par la Banque Scotia parce qu'il n'est pas en règle<sup>1</sup>, les *Points-bonis Scotia* associés à ce compte ne peuvent pas être échangés et seront immédiatement annulés.

#### **4. Ajout d'un délégué**

Un titulaire principal de carte du programme *Points-bonis Scotia* ou un coemprunteur peut déléguer un représentant pour échanger les points en son nom. Consultez le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) ouappelez le Centre *Points-bonis Scotia* pour obtenir les détails.

#### **C. Transfert de points**

##### **1. Moment du transfert des points**

Les *Points-bonis Scotia* ne sont pas transférables. Toutefois, si vous avez plus d'un compte de carte de programme à votre nom, nous pouvons vous permettre de transférer les *Points-bonis Scotia* à un compte de carte de programme qui est ouvert à votre nom, avant de choisir de fermer un compte de carte de programme, sous réserve que le(s) compte(s) soi(en)t en règle<sup>1</sup>.

Dans le cas d'un compte joint de carte de programme, si vous êtes le titulaire principal d'une carte du programme *Points-bonis Scotia* ou le coemprunteur, vous pouvez transférer des *Points-bonis Scotia* à un autre compte de carte de programme, sous réserve que chacun de ces comptes soit en règle<sup>1</sup> et que chaque compte soit à votre nom.

Les titulaires de cartes supplémentaires ne peuvent pas transférer, combiner ou échanger des points dans des comptes de carte de programme.

Les titulaires de carte du programme *Points-bonis Scotia* peuvent consulter le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour finaliser un transfert de points. Si vous avez des questions, allez en ligne ouappelez le Centre *Points-bonis Scotia*.

##### **2. Transfert de points en cas de décès, de séparation/divorce ou de changement de propriété ou de structure juridique d'une entreprise**

Au décès d'un titulaire principal d'une carte du programme *Points-bonis Scotia* et après vérification par la Banque Scotia, en l'absence d'un coemprunteur survivant pour le compte de carte de programme, la succession du titulaire principal de la carte du programme *Points-bonis Scotia* peut échanger les points non utilisés dans les 60 jours suivant la date du décès, sous réserve que le compte soit en règle<sup>1</sup>, après quoi les *Points-bonis Scotia* non échangés seront éliminés définitivement.

Dans le cas d'un compte joint de carte de programme, le titulaire principal d'une carte du programme de

*Points-bonis Scotia* ou le coemprunteur survivant, selon le cas, peut échanger les points non utilisés dans les 60 jours suivant la date du décès, ou demander le transfert des points vers un autre compte de carte de programme, sous réserve que le(s) compte(s) soi(en)t en règle<sup>1</sup>. Autrement, les *Points-bonis Scotia* non échangés seront éliminés définitivement.

Les points ne peuvent pas être divisés ou transférés en cas de séparation ou de divorce.

Si la structure juridique change, (p.ex. : entreprise individuelle à société) ou s'il s'agit d'un transfert de propriété, le transfert de points sera permis si les points sont versés au compte de remplacement de carte de crédit de la Banque Scotia où sont déposés les *Points-bonis Scotia*.

#### **D. Récompenses autres que des voyages**

Les *Points-bonis Scotia* peuvent être échangés contre les récompenses autres que des voyages sur le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com). Les récompenses autres que des voyages comprennent des articles, des cartes-cadeaux et des cartes prépayées de la Banque Scotia. Vous pouvez obtenir des récompenses autres que des voyages en échangeant uniquement des *Points-bonis Scotia* (« Points seulement ») ou en échangeant des *Points-bonis Scotia* et en portant le solde restant au débit de votre carte de programme (« Points plus carte ») sur certains articles.

Les articles qui figurent dans le catalogue du programme *Points-bonis Scotia* sont offerts sous réserve de leur disponibilité. Certaines restrictions et limites s'appliquent. Veuillez consulter le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour obtenir plus d'information consulter le catalogue complet *Points-bonis Scotia*.

Autres conditions relatives aux récompenses autres que des voyages :

##### **1. Carte prépayée de la Banque Scotia**

Pour obtenir les instructions sur la manière d'échanger vos *Points-bonis Scotia* contre des cartes prépayées de la Banque Scotia, visitez le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com). Les cartes Visa prépayées de la Banque Scotia sont assujetties aux conditions du contrat du titulaire de carte.

##### **2. Cartes-cadeaux**

Lorsque vous échangez des *Points-bonis Scotia* contre une carte-cadeau, veuillez noter que les conditions applicables à cette carte-cadeau sont dictées par l'émetteur de la carte et non pas par la Banque Scotia. Veuillez lire soigneusement les conditions dès réception de votre carte-cadeau.

### **3. Comment échanger des points contre des récompenses autres que des voyages :**

Vous pouvez échanger des *Points-bonis Scotia* contre des récompenses autres que des voyages de deux façons :

- i. Échange de points seulement
- ii. Échange de points et débit à la carte de programme pour certains articles.

### **4. Autres conditions pour les récompenses autres que des voyages :**

- Les récompenses autres que des voyages sont envoyées par un service de livraison prépayée durant les heures ouvrables normales. Vous devrez donc peut-être prendre certaines dispositions pour recevoir votre commande.
- Tous les efforts nécessaires seront déployés pour livrer les articles dans les meilleurs délais possibles. Toutefois, la Banque Scotia décline toute responsabilité pour les retards causés par des revendications syndicales, par des interruptions du service postal ou pour tout autre motif valable.
- S'il y a lieu, les articles sont livrés avec les documents relatifs à la garantie et au service après-vente.
- Nous conseillons au titulaire de conserver tous les documents relatifs aux récompenses.
- Si l'article est endommagé ou que des pièces sont manquantes, le titulaire est prié de communiquer immédiatement avec le Centre *Points-bonis Scotia* à [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) ou en appelant au 1-800-665-2582.

Vous obtiendrez tous les détails pour annuler ou retourner des récompenses autres que des voyages dans le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com).

**Nota : Assurance achats :** Votre carte de programme peut comprendre une assurance pour les achats faits avec votre carte de programme, y compris pour les récompenses autres que des voyages. Pour obtenir des détails quant aux couvertures, consulter notre site Web, [banquescotia.com](http://banquescotia.com), ou le certificat d'assurance joint à votre carte de programme. Certaines limites, restrictions et exclusions s'appliquent à toutes les protections d'assurance<sup>2</sup>.

Veuillez consulter le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour connaître les conditions détaillées qui s'appliquent aux récompenses autres que des voyages aux termes du programme.

### **E. Achats de voyages avec le Service de voyages *Points-bonis Scotia***

Le Service de voyages *Points-bonis Scotia* est offert par Hogg Robinson Group (« HRG »), un agent de voyages indépendant dûment enregistré.

## 1. Réservation de voyages avec le Service de voyages **Points-bonis Scotia**

Vous pouvez acheter des voyages avec le Service de voyages *Points-bonis Scotia* de deux façons :

- i. Ouvrez une session dans le site *Points-bonis Scotia* pour effectuer votre réservation en ligne; ou
- ii. Téléphonez au Service de voyages *Points-bonis Scotia* au 1-800-665-2582 pour réserver votre voyage auprès d'un représentant en voyages. Attention : Si vous faites votre réservation par téléphone, le Service de voyages *Points-bonis Scotia* percevra des frais de réservation (qui vous seront divulgués au moment de la réservation ou en visitant le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com)) pour cet achat de voyage et ces frais seront portés à votre compte de carte de programme. Les frais de réservation peuvent changer.

## 2. Échange de points pour des achats de voyages :

Vous pouvez échanger vos *Points-bonis Scotia* pour acheter un voyage par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia* au moyen de ces deux options :

- i. **Échange de points (« Points seulement »)**  
Cette option de paiement vous permet d'échanger des points pour régler le montant total de votre voyage par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia*;
- ii. **Échange de points plus débit à la carte de programme (« Points plus carte »)**  
Cette option de paiement vous permet de faire une réservation par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia* et la valeur des *Points-bonis Scotia* échangés sera déduite du montant total de l'achat. La différence du montant total sera alors portée au débit de votre carte de programme.

Vous obtiendrez des points uniquement sur le montant de l'achat du voyage porté à votre carte de programme. Vous n'obtiendrez pas de points pour le montant de l'achat du voyage pour lequel vous échangez des points.

Le montant minimum de points à échanger est de **5 000 points (5 000 points équivalant à une économie de 50 \$ sur le prix du voyage)** pour un achat de voyage par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia*.

## 3. Remise Bon Retour sur les achats de voyages faits par l'intermédiaire du Service de voyages **Points-bonis Scotia** (cartes Visa *Or Scotia Passeport* ou Visa *Or Scotia Passeport pour entreprise* seulement)

Les comptes de cartes Visa *Or Scotia Passeport* ou Visa *Or Scotia Passeport pour entreprise* peuvent bénéficier d'une remise Bon Retour de 5 % (la « remise Bon Retour ») sur le montant des achats de voyages qui est porté au débit de leur compte de carte de programme si :

- i. l'achat de voyage est fait par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia*; et;
- ii. le montant total de l'achat du voyage est porté au compte de carte Visa *Or Scotia Passeport* ou Visa *Or Scotia Passeport pour entreprise* soit a) en utilisant l'option « Points seulement » pour porter le montant total de l'achat du voyage (« Points seulement ») au compte applicable de carte de programme OU b) en utilisant l'option « Points plus carte » pour échanger des points contre un montant partiel de l'achat de voyage et en appliquant le reste du montant de cet achat de voyage à la carte de programme.

Les achats admissibles qui peuvent bénéficier de la remise Bon Retour sont les billets d'avion, les forfaits voyages ou les croisières réservés par notre Service de voyages *Points-bonis Scotia*.

Les taxes, les frais de service, les assurances, l'hébergement, la location de voitures, les excursions entièrement indépendantes et les dépenses personnelles telles que les repas sont exclus de la remise Bon Retour à moins d'être compris dans le voyage à forfait acheté par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia*.

Lorsque le titulaire applique la formule « Points plus carte » pour échanger des points contre un achat de voyage fait par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia*, la remise Bon Retour ne s'applique qu'à la partie des frais de voyage payée au moyen de la carte Visa *Or Scotia Passeport* ou Visa *Or Scotia Passeport pour entreprise*, et non pas au montant de l'achat de voyage pour lequel des points ont été échangés.

La remise Bon Retour est offerte par un tiers indépendant. La Banque Scotia n'est pas responsable de la remise Bon Retour. Il faut prévoir jusqu'à six à huit semaines pour que la remise Bon Retour soit portée à votre compte et figure sur votre relevé.

Veuillez consulter le site [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) pour obtenir plus d'information sur cette remise.

#### **4. Autre information sur les achats de voyages avec le Service de voyages *Points-bonis Scotia***

**Disponibilité / Tarification :** Les voyages figurant dans le catalogue *Points-bonis Scotia* ou sur le site Web ou dans toute brochure ou publicité envoyée au titulaire sont offerts sous réserve de disponibilité de la part des voyagistes, des hôtels et de tout autre

fournisseur concerné. Le Service de voyages *Points-bonis Scotia* ne s'engage pas à ajuster les prix selon l'offre de la concurrence, sauf pour le programme de garantie du meilleur prix.

**Confirmations des voyages :** Tous les documents/itinéraires de voyage et la correspondance du Service de voyages *Points-bonis Scotia* seront envoyés à l'adresse postale ou courriel du titulaire principal (ou du coemprunteur) qui figure dans nos dossiers du Service de voyages *Points-bonis Scotia* ou à l'adresse fournie par le titulaire principal (ou le coemprunteur). Nous ne sommes pas responsables de la non-réception de ces documents de voyage si nous les envoyons à l'adresse qui figure dans nos dossiers du Service de voyages *Points-bonis Scotia* ou selon les instructions que nous recevons du titulaire principal ou du coemprunteur.

**Documents de voyage :** Vous et vos compagnons de voyage êtes responsables d'avoir en votre possession, au départ et tel qu'exigé autrement, tous les documents de voyage nécessaires. Nous nous dégageons de toute responsabilité si vous n'avez pas les documents de voyage nécessaires et vous n'aurez droit à aucune compensation de notre part. Il vous incombe de vous informer auprès des transporteurs aériens et des autres fournisseurs de voyage en ce qui concerne les heures de départ et d'arrivée et le délai d'enregistrement.

**Paiement à destination :** Bien que la plupart des réservations d'hôtels et de voitures de location seront payées à l'avance (les titulaires de carte n'auront qu'à payer les taxes locales et les frais divers lors de leur départ), il peut y avoir des occasions pour lesquelles ce type de paiement n'est pas possible. Dans de tels cas, vos réservations d'hôtels et de voitures de location seront considérées comme une réservation « Paiement à destination ». Pour ce type de réservation, les points sont échangés sous forme de crédit de voyage. Le crédit est porté à votre compte de carte de programme dans les 14 jours suivant la réservation. Le paiement intégral s'effectue auprès de l'hôtel ou de l'agence de location de voitures. Le Paiement à destination ne s'applique qu'aux réservations faites par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia* et payées au moyen d'une carte de programme.

**Annulation des voyages :** Si vous désirez annuler en totalité ou en partie vos réservations de voyage faites par l'intermédiaire du Service de voyages *Points-bonis Scotia* avant la date de départ, nous tenterons de vous aider mais vous acceptez que toute annulation soit soumise aux conditions stipulées par le voyagiste qui est le fournisseur du voyage et aux conditions liées à l'achat du voyage. Dans certains cas, cela pourrait signifier que les billets non remboursables ne peuvent

être annulés ou qu'ils sont assujettis à des frais d'annulation. Tous les frais d'annulation d'un voyage seront portés directement au compte de carte de programme avec lequel l'achat du voyage a été fait. Les annulations de voyages et/ou les modifications à des réservations faites en-dehors des heures d'ouverture du Service de voyages *Points-bonis Scotia* sont assujetties aux conditions et aux heures d'ouverture des voyagistes indépendants. Par conséquent, le Service de voyages *Points-bonis Scotia* ne pourra être tenu responsable de la fermeture hâtive des bureaux de ces voyagistes indépendants ou de l'annulation d'une réservation de voyage par ces voyagistes indépendants.

Les échanges de points contre des réservations de voyage sont définitifs. Cependant, si vous pouvez annuler un achat de voyage pour lequel vous avez échangé des *Points-bonis Scotia*, nous porterons un crédit au compte de carte de programme au montant des points échangés et à leur valeur d'échange.

**Assurance voyage :** Votre carte de programme de carte peut comporter des couvertures d'assurance liées aux voyages. Pour obtenir des détails quant aux couvertures, consulter les sections consacrées aux récompenses et aux avantages dans notre site Web, [banquescotia.com](http://banquescotia.com), ou le certificat d'assurance joint à votre carte de programme. Certaines limitations, restrictions et exclusions s'appliquent à toutes les protections d'assurance, notamment une exclusion en raison d'une condition préexistante pour certaines prestations<sup>2</sup>.

#### **F. Utilisation des points après l'achat d'un voyage**

Vous pouvez acheter un voyage admissible ou régler des frais de voyage auprès d'un voyagiste autre que le Service de voyages *Points-bonis Scotia* (c.-à-d. d'autres agences de voyages, organisateurs de voyages et sites Web de voyages) (les « autres voyagistes »). Ces types d'achat auprès d'autres voyagistes sont appelés « Utilisation des points après l'achat d'un voyage » (ou « Échange de points contre un voyage »).

L'option « Utilisation des points après l'achat d'un voyage » permet d'échanger des *Points-bonis Scotia* après l'achat d'un voyage réglé avec une carte de programme. Pour échanger des *Points-bonis Scotia* aux fins d'utilisation des points après l'achat d'un voyage auprès d'autres voyagistes, l'achat doit d'abord être porté au compte de carte de programme. En visitant [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) ou en appelant au

**1-800-665-2582**, les titulaires de carte du programme *Points-bonis Scotia* peuvent alors échanger des points pour rembourser le montant d'un voyage acheté et porté au compte de carte de programme.

L'utilisation des points après l'achat d'un voyage doit être portée à votre compte de carte de programme et

reconnue par nos systèmes avec les codes de catégorie de commerçants (ou identifiants) suivants : transporteurs aériens; aéroports/terrains d'aviation/terminaux; hôtels/motels/centres de villégiature; terrains de caravaning/camping; services ferroviaires de passagers; lignes d'autocar; sociétés de navigation/croisiéristes; agences de voyages et organisateurs de voyages; agence de location de voitures; location d'autocaravanes ou de véhicules. Ces codes de catégorie de commerçants (ou identifiants) peuvent être modifiés.

L'utilisation des points après l'achat d'un voyage peut comprendre les taxes applicables, frais de réservation, droits aéroportuaires et primes d'assurance-voyage.

Vous devez échanger vos *Points-bonis Scotia* dans les 12 mois suivant la date à laquelle l'achat d'un voyage a été portée au compte de carte de programme (la date d'inscription au compte). Il faut prévoir jusqu'à deux cycles de facturation pour que les points échangés aux fins d'utilisation des points après l'achat d'un voyage figurent comme crédit à votre compte de carte de programme. Les points échangés ne peuvent pas être contrepassés lorsqu'ils sont portés au compte. Pour échanger des *Points-bonis Scotia* aux fins d'utilisation des points après l'achat d'un voyage, le compte de carte de programme doit être ouvert et en règle<sup>1</sup>.

La valeur des points échangés après l'achat d'un voyage ne peut pas dépasser le montant du voyage qui a été portée à votre compte de carte de programme.

Le montant minimum de points à échanger est de **5 000 points (5 000 points équivalant à une économie de 50 \$ sur le prix du voyage)** chaque fois qu'un échange est effectué aux fins d'utilisation des points après l'achat d'un voyage.

## **G. Échange de Points-bonis Scotia contre un crédit**

Un titulaire principal de carte du programme *Points-bonis Scotia* ou un coemprunteur peut échanger des points en ligne par l'intermédiaire de [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com) contre un crédit qui sera porté au compte de carte de programme. De temps à autre, nous pouvons également proposer au titulaire principal de carte du programme *Points-bonis Scotia* ou au coemprunteur une offre permettant d'échanger des points contre un crédit.

Votre compte de carte de programme doit être ouvert et en règle<sup>1</sup> au moment où le crédit est porté au compte de carte de programme.

Il faut prévoir jusqu'à deux cycles de facturation, suivant une demande d'échange de points contre un crédit, pour que le crédit figure au compte de carte de programme. Dès que la demande d'échange de points contre un crédit est soumise, vous ne pouvez pas annuler cette demande et aucune modification ne peut

être faite. Le crédit sera appliqué au solde du compte de carte de programme et non pas à une opération particulière.

Pour obtenir plus d'information et des instructions sur la façon d'échanger des *Points-bonis Scotia* contre un crédit, y compris le montant minimum requis pour un échange, visitez [pointsbonisscotia.com](http://pointsbonisscotia.com).

## **H. Transfert des points suivant un changement de cartes**

Si vous remplacez votre compte de carte de programme par un autre compte de carte de programme, vos *Points-bonis Scotia* accumulés seront transférés à votre nouveau compte de carte de programme, pourvu que les deux comptes soient à votre nom et en règle<sup>1</sup>.

Si vous remplacez (transférez) votre carte de programme par une carte de crédit de la Banque Scotia n'offrant pas le programme *Points-bonis Scotia*, vos *Points-bonis Scotia* ne seront pas transférés à votre nouvelle carte de crédit de la Banque Scotia. Dans ce cas, vous pouvez échanger les *Points-bonis Scotia* non utilisés dans les 60 jours suivant le transfert, sous réserve que votre compte de carte de programme et que l'autre compte de crédit de la Banque Scotia soient en règle<sup>1</sup>. Après 60 jours, les points non utilisés seront éliminés définitivement.

## **I. Cartes de programme annulées, perdues ou volées**

Il n'est pas possible d'accumuler des *Points-bonis Scotia* sur un compte de carte de programme après la date d'annulation de la carte de programme. En cas de perte ou de vol de votre carte de programme, nous remplacerons la carte de programme et nous transférerons vos points au nouveau compte de carte de programme ouvert en votre nom.

## **J. Modifications du programme**

La Banque Scotia se réserve le droit de modifier, d'annuler, de suspendre ou de proroger la totalité ou une partie des conditions du programme *Points-bonis Scotia* en donnant un préavis de 30 jours au titulaire principal de la carte, par la poste, en ligne ou à votre dernière adresse de courriel que nous avons, y compris en affichant un avis sur le site *Points-bonis Scotia* où se trouvent les présentes conditions.

Les modifications peuvent comprendre l'un ou l'autre des éléments suivants :

- le montant des points obtenus ou échangés dans le cadre du programme;
- la valeur des points et les types de points ou autres récompenses que vous pouvez obtenir;
- les articles/services admissibles ou non à l'échange de points;

- le moment et le destinataire d'un transfert de points;
- la période disponible pour l'échange de points; ou
- les frais applicables au programme, y compris les frais de réservation.

#### **Pour les résidents du Québec seulement :**

Nous vous remettrons un avis écrit de toute modification mentionnée ci-dessus, indiquant expressément les nouvelles dispositions et/ou les dispositions modifiées du programme, entre 60 et 90 jours avant la prise d'effet de la modification.

Si vous n'acceptez pas l'une ou l'autre des modifications, vous pouvez fermer votre compte, sans frais ni pénalité, dans les 30 jours de la date de prise d'effet de la modification.

**Avis d'annulation :** En cas d'annulation du programme, le titulaire principal de la carte sera avisé (de la même façon que nous donnons avis des autres modifications décrites ci-dessus) et il pourra échanger ses points inutilisés au cours des 60 jours suivant la date de l'annulation du programme, sous réserve que son (ses) compte(s) de programme soi(en)t en règle<sup>1</sup>.

#### **K. Conditions générales du programme**

**Compte en règle :** Si le compte de carte de programme n'est pas en règle, les *Points-bonis Scotia* ne pourront pas être échangés et le compte n'obtiendra pas de points.

**Dollar canadien (\$)** : Sauf indication contraire, tous les montants mentionnés sont en dollars canadiens.

#### **L. Avis de non-responsabilité**

La Banque de Nouvelle-Écosse (la Banque Scotia) et les fournisseurs de services externes retenus par la Banque Scotia pour l'aider à offrir le programme *Points-bonis Scotia* (chacun étant un «fournisseur du programme») ne peuvent être tenus responsables des dommages, blessures ou incapacités subis, y compris au cours d'un voyage obtenu par l'intermédiaire du programme, lors de l'utilisation des récompenses obtenues par l'intermédiaire du programme, ou redevables des remises en espèces aux termes du programme.

La Banque Scotia et ses fournisseurs du programme (y compris HRG), leurs filiales, employés, agents ou contractuels ne peuvent être tenus responsables des dommages ou pertes, notamment les dommages indirects, immatériels, spéciaux, accessoires ou punitifs ayant pour cause la prestation ou la non-prestation des services ou découlant de la prestation ou de la non-prestation des services (y compris des récompenses) aux termes du programme. La Banque Scotia et ses fournisseurs du programme (y compris HRG) ne sont pas responsables des achats ou des autres biens ou services fournis par des tiers, y compris les autres voyagistes.

Bien que nous tenterons de satisfaire les titulaires de carte en remplaçant un article par un produit équivalent ou en créditant des points, la Banque Scotia et ses fournisseurs du programme ne prendront en charge aucun des frais résultant du défaut de livraison des récompenses par les fournisseurs.

Veuillez vous reporter au Contrat relatif au crédit renouvelable, que vous avez reçu avec votre carte de programme, au sujet du règlement de litiges avec un commerçant ou visitez le site [banquescotia.com](http://banquescotia.com) pour obtenir une copie du Contrat relatif au crédit renouvelable.

La Banque Scotia et ses fournisseurs du programme n'offrent aucune garantie et ne font aucune déclaration concernant la qualité ou l'utilisation de tout article, y compris la nature ou la qualité de toute récompense liée aux voyages.

MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.  
MC Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.  
\* Visa Int. / utilisée sous licence.

Toutes les marques et marques déposées sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Les services ou récompenses (incluant les récompenses voyages disponibles par l'entremise du Service de voyages **Points-bonis Scotia** et les récompenses autres que des voyages, comme les articles, les cartes-cadeaux et autres récompenses non liées aux voyages) offerts par un tiers dans le cadre du programme **Points-bonis Scotia** relèvent de la responsabilité du tiers en question. La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables de ces services ou récompenses en ce qui concerne, notamment, la livraison, le retour ou l'utilité de ceux-ci.

- 1 Un compte de carte de programme et la ou les cartes de programme associées à ce compte sont en règle si le compte n'est pas en souffrance, s'il n'y a pas de dépassement de la limite de crédit et si le ou les titulaires n'ont pas omis de respecter les conditions du Contrat relatif au crédit renouvelable qui s'applique au compte de carte de programme. Si le compte n'est pas en règle, les **Points-bonis Scotia** accumulés ne seront pas admissibles à un échange.
- 2 **Titulaires d'une carte Visa Or Scotia Passeport :** L'assurance soins médicaux de voyage et l'assurance accidents transports publics sont établies par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). L'assurance annulation/interruption de voyage et l'assurance collision/pertes et dommages pour véhicules de location sont établies par La Nord-américaine, première compagnie d'assurance (NAPCA), filiale en propriété exclusive de Manuvie. L'assurance-achats et la protection prolongée, l'assurance en cas de retard ou perte des bagages et l'assurance contre le vol dans un hôtel/motel sont établies par la NAPCA.

**Titulaires d'une carte Visa Or Scotia Passeport pour entreprise :**  
L'assurance contre les retards de vols et l'assurance collision/pertes et dommages pour véhicules de location sont établies par la NAPCA. L'assurance accidents transports publics est établie par Manuvie. L'assurance-achats et la protection prolongée, l'assurance en cas de retard ou perte des bagages et l'assurance contre le vol dans un hôtel/motel sont établies par la NAPCA. Toute demande d'indemnisation doit être adressée aux assureurs. Les certificats d'assurance fournis avec la carte contiennent une description détaillée des protections, y compris les définitions, indemnités, limites et exclusions. Veuillez lire ces certificats d'assurance et les conserver en lieu sûr, avec vos autres documents importants, et les apporter avec vous lorsque vous voyagez.

10056226 (07/21)